

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 13 novembre 2019 à 18h30 dans la salle de réunion de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Secours sur pistes : conventions avec le SDIS, le SAF, le SIVOM Val Clarée, les ambulances et tarifs de relevage des blessés
- Convention avec IT05 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Convention avec le Centre de Gestion pour le service médical
- Don de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude
- Demande de subvention à la Bibliothèque Départementale de Prêt pour l'acquisition de mobilier
- Demandes de subventions à l'Etat au titre de la DETR 2020 et au Conseil Départemental pour la remise en état des sentiers de randonnée et des itinéraires nordiques

Val-des-Prés, le 7 Novembre 2019
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf et le treize novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET ASTIER, MM. Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, Gilbert GONON, René PANCALDI, Jean-Michel REYMOND, Franck ROMAN,

Procurations : M. Aldo DOLCI à Mme Anaïs VACHET ASTIER

M. Emile ROMAN à M. Thierry AIMARD

M. Bernard VACHET à M. Gilbert GONON

Absents : MM. Thomas ASCHETTINO, Emmanuel PRAT

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET ASTIER est nommée secrétaire de séance

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour pour retirer le point relatif à la demande de DETR 2020 pour la remise en état des sentiers de randonnée et des itinéraires nordiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

Secours sur pistes : convention avec le SDIS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les tarifs suivants pour l'évacuation des personnes victimes d'accident de ski sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés vers le centre hospitalier le plus proche, en cas de carence de l'ambulance privée,

	Jusqu'au 31/12/2019		Du 01/01/20 au 31/12/20	
	de 8h à 22h	de 22h à 8h	de 8h à 22h	de 22h à 8h
TARIFS D'EVACUATION	226,00 €	288,00 €	231,00 €	296,00 €

- autorise le Maire à signer une annexe à la convention d'origine pour la saison 2019-2020.

Secours sur pistes : convention avec le Secours Aérien Français

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve les dispositions conventionnelles avec le SAF pour les secours hélicoptérés, et le tarif de 56,90 € TTC par minute de vol, pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020,
- autorise le Maire, conformément à l'article 97 de la Loi Montagne et à l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, à refacturer les missions de secours hélicoptérés sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours hélicoptérés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants-droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants-droits une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Secours sur pistes : convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délégation au SIVOM Val Clarée Sports Nature des moyens humains et matériels pour assurer le secours sur les pistes de ski de fond jusqu'au point d'évacuation par l'ambulance privée, le SDIS ou le SAF.

- autorise le 1^{er} adjoint à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la saison d'hiver 2019-2020 pour un montant de 1.570 €.

Secours sur pistes : conventions avec les ambulances Assistance 05 et Altitude

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise le Maire à signer une convention avec les Ambulances Assistance 05 et avec les Ambulances Altitude pour le secours et l'évacuation des blessés lors d'accidents survenus sur les pistes de ski de fond de Val-des-Prés pendant l'hiver 2019-2020,
- approuve les tarifs de 135 € par évacuation les jours de semaine et de 160 € par évacuation les weekends et jours fériés.

Secours sur pistes : tarifs de relevage des blessés

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- autorise le Maire, tel que l'article 54 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité le prévoit, à répercuter sur les personnes victimes d'accident, les frais d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir,
- fixe les tarifs de secours sur les pistes de ski de fond, pour la saison 2019-2020, comme suit
 - Tarif A : relevage seul : 180,00 €
 - Tarif B : relevage + évacuation par les ambulances Assistance 05 ou les Ambulances Altitude les jours de semaine :..... 315,00 €
 - Tarif C : relevage + évacuation par les ambulances Assistance 05 ou les ambulances Altitude les weekends et jours fériés :..... 340,00 €
 - Tarif D : relevage + évacuation par le S.D.I.S. de jour :..... 411,00 €
 - Tarif E : relevage + évacuation par le S.D.I.S. de nuit : 476,00 €
 - Tarif F : relevage + évacuation par le S.A.F. :..... 180,00 € + 56,90 € la mn
- précise que les tarifs de secours sur les pistes de ski de fond seront majorés de 20% en cas de secours pendant les heures de fermeture des pistes,
- précise que la pratique de la raquette à neige sera considérée comme effectuée sur un itinéraire hors piste.

Convention avec IT05 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de solliciter IT05 pour une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage concernant la modernisation de l'éclairage dans le camping de l'Isclé du Rosier,
- autorise le Maire à signer une convention avec IT05 pour un montant de 1.872 € TTC.

Convention avec le Centre de Gestion pour le service médical

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
- approuve la convention avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes définissant les conditions de remboursement des honoraires et frais médicaux résultant des examens, expertises et visites médicales demandés par le comité médical ou la commission de réforme, et avancés par le Centre de Gestion.
 - autorise le Maire à signer la convention pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction pour une durée égale.

Don de l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Claude

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
- accepte le don de 1.600 € de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Claude,
 - autorise le Maire à déposer cette somme auprès du Trésor Public.

Demande de subvention à la Bibliothèque Départementale de Prêt pour l'acquisition de mobilier

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
- approuve l'avant-projet de renouvellement du mobilier de la bibliothèque municipale pour un montant de 5.000 € HT.
 - sollicite du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible,
 - arrête le plan de financement suivant :
 - coût HT du mobilier : 5.000,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 30% : 1.500,00 €
 - autofinancement de la commune 70% : 3.500,00 €

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la remise en état des sentiers de randonnée et des itinéraires nordiques

- Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,
- sollicite une intervention financière exceptionnelle pour travaux de remise en état des pistes de ski de fond et sentiers auprès du Département, au taux le plus élevé possible,
 - arrête le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux de remise en état des pistes de ski de fond et sentiers dédiés aux activités de pleine nature.	30 308.38 €	Département (50 % du montant HT)	15 154.19 €
		Mairie de Val-des-Prés (50 % du montant HT)	15 154.19 €
Montant total HT	30 308.38 €	Montant total	30 308.38 €
TVA 20 %	6 061.68 €		
Montant total TTC	36 370.06 €		

- autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Val-des-Prés, le 18 Novembre 2019
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



Handwritten signatures in blue ink, including a large signature starting with 'B' and several other illegible signatures.